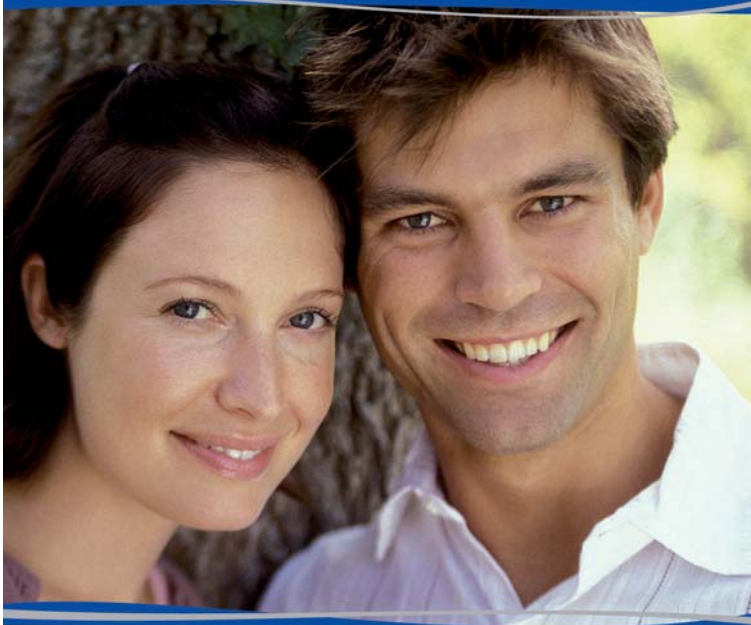




convention clarté 2010

pour les Particuliers



RECUEIL DES TARIFS

des conditions de services

du Crédit Mutuel Océan

applicables au 1^{er} Janvier 2010

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

SOMMAIRE

Eurocompte	
• Une offre de base	p. 4
• Crédit Mutuel FACIL'ACCES	p. 4
Les services de banque à distance	
• CMUT Direct Basis	p. 5
• CMUT Direct, abonnement mensuel	p. 5
• Service inclus dans les 2 niveaux d'abonnement	p. 5
• Services optionnels	p. 5
Spécial jeunes 16-25 ans	
• Eurocompte VIP	p. 6
• Comptes chèques et services	p. 6
• Découvert en compte autorisé	p. 6
• Cotisation annuelle des cartes	p. 6
• CMUT Direct : la banque à distance	p. 7
Comptes chèques et services	
• Fonctionnement de votre compte	p. 8
• Opérations au crédit de votre compte	p. 8
• Opérations au débit de votre compte	p. 8
• Incidents sur le fonctionnement de votre compte	p. 9
• Prestations diverses	p. 9
• Assurance perte et vol (Sécur 24/24)	p. 9
• Assurance décès (Assur souplesse)	p. 9
• Gestion épargne (Epargne facile)	p. 9
Cartes	
• Cotisation annuelle des cartes	p. 10
• Opposition	p. 10
• Réestampage	p. 10
• Réestampage en urgence	p. 10
• Réédition de code confidentiel	p. 10
Opérations par carte	
• Paiement par carte en France	p. 10
• Retrait espèces par carte en France	p. 10
Découverts	
• Découvert en compte autorisé	p. 11
• Découvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation	p. 11
Opérations sur crédits	p. 11
Transferts de produits d'épargne	p. 11
Services spécialisés	p. 11
Opérations sur comptes titres	
• Tenue de compte titres et PEA	p. 12
• Evaluation de portefeuille titres à la demande	p. 12
• Historique de portefeuille titres à la demande	p. 12
• Réédition de documents fiscaux	p. 12
• Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France	p. 12
• Opérations de prorogations	p. 13
• Autres opérations	p. 13
Succession	
• Ouverture ou règlement de la succession	p. 13
Dates de valeur	
• Opérations au crédit de votre compte	p. 13
• Opérations au débit de votre compte	p. 13
Change et opérations avec l'étranger	
• Achat et vente de devises	p. 14
• Transfert à destination de l'étranger	p. 14
• Rapatriement en provenance de l'étranger	p. 14
• Encaissement de chèques étrangers	p. 14
• Paiement par carte fait à l'étranger	p. 14
• Retrait espèces GAB fait à l'étranger	p. 14
• Retrait espèces guichet fait à l'étranger	p. 14
• Autres opérations avec l'étranger	p. 14
Glossaire	p. 15

écoute

confiance

CLARTÉ

transparence

AVENIR

SOLIDARITÉ

dynamisme

relation

La transparence et la clarté sont les bases de la relation que le Crédit Mutuel Océan entretient avec chacun de ses clients.

Il en est de même pour la tarification. Ce document vous présente les tarifs des services et produits bancaires applicables à partir du 1^{er} janvier 2010.

Une relation de confiance passe par là !

La volonté de transparence dans nos relations passe avant tout par votre Conseiller. Il ne perçoit pas de commissions sur les services bancaires qu'il vous propose. Les conseils qu'il vous donne sont avant tout une réponse à vos projets et à vos besoins. La relation de confiance passe aussi par là.

Crédit Mutuel : n° 1 de la relation client.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le **Crédit Mutuel a reçu le premier prix du secteur Banques au Podium de la Relation Client 2009** BearingPoint-TNS Sofres*. L'étude fait ressortir que vous êtes 94 % à nous accorder votre confiance et 89 % à nous trouver très à l'écoute. Nous vous en remercions.



*Sondage Ifop pour le Journal du Dimanche, réalisé par téléphone les 22-23 janvier 2009 auprès d'un échantillon de 956 personnes âgées de 18 ans et plus.

Crédit Mutuel, banque sociale et responsable.

Le Crédit Mutuel s'engage en faveur de la bancarisation des personnes habituellement écartées du système bancaire avec, par exemple, le développement des microcrédits. Depuis toujours, le Crédit Mutuel se définit comme la banque du lien social, la banque des solidarités. Ses actions au quotidien en témoignent.

Egalement très investi dans le tissu associatif, ce sont plus de 500 actions de partenariat que le Crédit Mutuel Océan a soutenues en 2008, pour un montant total de 2,2 millions d'euros.

EUROCOMPTE

Une offre de base comprenant un ensemble de services :

- * un compte chèques avec chéquier
- * une tenue de compte
- * une autorisation de découvert
- * une carte de paiement international
- * un accès à CMUT Direct(*)
- * un forfait "Avantages" sur des produits et services (mises en place des autorisations de prélèvements, 2 chèques de banque)

Abonnement mensuel avec carte :

Maestro/MasterCard On Line	3,45 €
MasterCard/Visa Classic débit immédiat	4,29 €
MasterCard/Visa Classic débit différé	4,89 €
@ccess MasterCard débit immédiat	4,65 €
@ccess MasterCard débit différé	5,49 €
Gold MasterCard/Visa Premier débit immédiat	9,00 €
Gold MasterCard/Visa Premier débit différé	9,60 €

Majoration mensuelle de l'abonnement par carte supplémentaire :

Maestro/MasterCard On Line	0,90 €
MasterCard/Visa Classic débit immédiat	1,30 €
MasterCard/Visa Classic débit différé	1,61 €
@ccess MasterCard débit immédiat	1,50 €
@ccess MasterCard débit différé	1,93 €
Gold MasterCard/Visa Premier débit immédiat	7,35 €
Gold MasterCard/Visa Premier débit différé	7,95 €

Les produits et services de l'Eurocompte peuvent être souscrits séparément aux conditions hors Eurocompte.

Crédit Mutuel FACIL'ACCES

Un ensemble de produits et services à destination des comptes sans chéquier :

- * un compte chèques
- * une carte Maestro/MasterCard On Line
- * un accès à CMUT Direct(*)
- * un forfait de 5 opérations débitrices gratuites par mois (2 chèques de banque, virements externes en Agence, prélèvements/TIP)

Abonnement mensuel	3,50 €
---------------------------	---------------

(*) coût de communication à la charge du client, en fonction de l'opérateur.

LES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

2 niveaux d'abonnement mensuel donnant accès à tous les canaux⁽¹⁾ et adaptés à vos besoins

CMUT Direct Basis

Consultations, virements entre comptes titulaires

Non facturé

CMUT Direct, abonnement mensuel

Consultations, tous virements en euros et dans l'espace économique européen, opérations sur comptes titres et PEA, téléchargements historiques des opérations...

2,29 €

Services inclus dans les 2 niveaux d'abonnement

- Relevés de comptes électroniques
Conservés 10 ans dans l'espace sécurisé "Documents Via Internet"
- Carte de clés personnelles
Pour sécuriser vos opérations sensibles : virements externes, paiements Internet avec carte bancaire, utilisation P@yweb

Services optionnels

- Bours'Actif, abonnement mensuel
Réductions sur ordres de Bourse et services supplémentaires
- Top Infos "à la demande", par mini relevé
- Top Infos "alertes" ou "relevés", par mail ou SMS
- Coffre numérique, par mois et par giga-octet
Pour stocker vos documents personnels

4,50 €

0,35 €⁽²⁾

0,30 €

1,50 €

Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires dans l'offre Eurocompte.

(1) Internet, téléphone fixe et portable, Minitel - Coût de communication à la charge du client en fonction de l'opérateur.

(2) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

SPÉCIAL JEUNES 16 - 25 ANS

EUROCOMPTE VIP

Une offre de base⁽¹⁾ comprenant un ensemble de services :

- * Un compte chèques avec chéquier
- * Une tenue de compte
- * Une autorisation de découvert⁽²⁾
- * Une carte de paiement international⁽³⁾
- * Un accès aux services de banque à distance CMUT Direct⁽⁴⁾
- * Des réductions tarifaires sur un ensemble de produits et services.

Abonnement mensuel avec carte :

Maestro/MasterCard On Line	1,00 €
MasterCard/Visa Classic à débit immédiat	1,49 €
MasterCard/Visa Classic à débit différé	3,29 €
@ccess MasterCard à débit immédiat	1,72 €
@ccess MasterCard à débit différé	3,87 €
Gold MasterCard/Visa Premier à débit immédiat ⁽²⁾	7,40 €
Gold MasterCard/Visa Premier à débit différé ⁽²⁾	8,00 €

Comptes chèques et services

Mise en place autorisation de prélèvement	Non facturé
Intervention sur compte - par jour (quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)	3,99 €

Découvert en compte autorisé⁽²⁾

Mise en place ou modification d'une autorisation de découvert	Non facturé
------------------------------------------------------------------	-------------

Cartes (cotisations annuelles)

Livret Bleu / Jinko Livret Jeune / VIP Livret Jeune

- * pour les - 18 ans⁽¹⁾
- * de 18 ans à 25 ans, la 1^{ère} année

Non facturé
Non facturé⁽⁵⁾

Livret Fidélité

- * de 18 ans à 25 ans, la 1^{ère} année

Non facturé⁽⁵⁾

Cirrus / Maestro / MasterCard On Line

- * pour les - 18 ans⁽¹⁾
- * de 18 ans à 25 ans

12,10 €
24,20 €

Moneo

(carte dédiée)

4,50 €

P@yweb Card

Service associé à une carte de paiement

Non facturé

Des conditions avantageuses pour les moins de 26 ans

pour tout règlement sur Internet à l'aide
d'un numéro virtuel à usage unique

Banque à distance

1 abonnement donnant accès à tous les canaux⁽⁴⁾

CMUT Direct

Consultations, tous virements en euros et
dans l'espace économique européen, téléchargement
historique des opérations

Non facturé

Services inclus

- Relevés de compte électronique
Conservés 10 ans dans espace sécurisé "Documents Via Internet"
- Carte de clés personnelles
*Pour sécuriser vos opérations sensibles : virements externes, paiements Internet
avec carte bancaire, utilisation P@yweb*

Non facturé

Services optionnels

- Top Infos « à la demande », par mini relevé
- Top Infos « Alertes » ou « relevés », par mail ou SMS

0,35 €⁽⁶⁾

0,30 €

(1) Avec autorisation parentale pour les 16-17 ans.

(2) A partir de 18 ans.

(3) A débit immédiat pour les 16-17 ans.

(4) Internet, téléphone fixe et portable, Minitel. Coût de communication à la charge du client
en fonction de l'opérateur.

(5) Puis cotisation annuelle de 10,50 €.

(6) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

**Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires
dans l'offre Eurocompte.**

Fonctionnement de votre compte

Ouverture de compte	Non facturé
Tenue de compte - par compte	1,50 €/mois
Délivrance de RIB	Non facturé
Délivrance de chéquier	Non facturé
Envoi de chéquier	
* à domicile, courrier simple	Non facturé
* sécurisé en courrier suivi	3,35 €
* en recommandé	Frais postaux en vigueur
Extrait de compte postal	
* mensuel	Non facturé
* autres périodicités et/ou autres adresses destinataires	0,90 €
Copie extrait de compte	4,50 €
Intervention sur compte - par jour (quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)	7,98 €
Dénonciation de compte joint	Non facturé
Clôture de compte	Non facturé

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces	Non facturé
Remise de chèques	Non facturé
Virement	Non facturé

Opérations au débit de votre compte

Retrait espèces Distributeur Automatique de Banque ⁽¹⁾	Non facturé
Retrait espèces guichets Crédit Mutuel Océan	Non facturé
Retrait espèces guichets autres Crédit Mutuel	11,00 €
* Dépann'Espèces < ou = à 500 € (retrait sans moyen de paiement)	
* mise à disposition de fonds > à 500 €	à partir de 11,00 €
Virement permanent domicilié Crédit Mutuel Océan	Non facturé
Virement permanent domicilié autres établissements	
* en agence	9,50 €
- mise en place	6,40 €
- modification	Non facturé
- virement	
* sur Internet	Non facturé
- mise en place, modification	inclus dans abon ^t CMUT Direct
- virement	Non facturé
Virement ponctuel domicilié Crédit Mutuel Océan	
Virement ponctuel domicilié autres établissements ⁽²⁾	
* en agence	3,20 €/opération
* par Minitel ou Internet	inclus dans abon ^t CMUT Direct
Prélèvement	
* mise en place autorisation ⁽³⁾	8,80 €
DSP * opposition - révocation	Non facturé
Chèque émis	Non facturé
Chèque de banque	12,00 €
Chèque certifié	26,00 €

Incidents sur le fonctionnement du compte

Rejet de prélèvement faute de provision	Maxi 20 € ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Lettre d'information préalable au rejet de chèque	9,90 €
Rejet de chèque faute de provision ⁽⁴⁾	
* par chèque < ou = à 50 €	30,00 €
* par chèque > à 50 €	50,00 €
Chèque présenté en période d'interdiction bancaire ou judiciaire	Non facturé
Mise en interdit bancaire ou judiciaire à la demande d'un autre établissement bancaire	26,50 €
Suivi de compte en interdit bancaire ou judiciaire	Non facturé
Opposition sur chèque (pour un chèque)	13,60 €
Opposition sur chéquier ou série de chèques	27,20 €
Avis à un tiers détenteur et saisies	85,00 €
Opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maxi 85,00 €
Toute lettre de relance	
* en pli simple	12,20 €
* en pli recommandé	17,50 €
Tenue de compte à vue bloqué pour réservation de provision	10,80 € /dossier
Plan d'apurement de compte ou de prêt	32,70 €

Prestations diverses

Recherche sur opération (selon origine et antériorité)	de 8,50 € à 42,50 €
Photocopie de documents	1,00 €/page
Demande d'attestation	6,00 €
Demande avis de sort	7,00 €
Synthèse des opérations automatiques et récurrentes	Non facturé
Location de coffre-fort (selon volume - assurance comprise)	de 74,20 à 170,70 €/an
Retour courrier NPAI ⁽⁶⁾	8,00 €

Assurance Perte et Vol (Sécur 24/24)

Chéquiers et/ou cartes liés à un compte	
* 1 ^{er} assuré	24,00 € /an
* 2 ^{ème} assuré	17,00 € /an

Assurance Décès (Assur Souplesse)

* 1 ^{er} assuré	20,35 € /an
* 2 ^{ème} assuré	15,25 € /an

Gestion épargne (Epargne Facile)

10,50 € /an

(1) DAB/GAB de **toutes banques** en France et dans les 27 pays de l'Espace Economique Européen.

(2) En France ou dans un pays de l'Espace Unique de paiement en euros (SEPA) (cf. glossaire).

(3) Non facturé pour le Trésor Public et autres organismes institutionnels (eau, électricité...).

(4) Plafond légal par opération rejetée incluant les autres frais pouvant être prélevés séparément.

(5) Dans la limite du montant rejeté.

(6) NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

CARTES

Cotisation annuelle des cartes

Livret Bleu		10,50 €
VIP Livret Jeune/Jinko Livret Jeune		10,50 €
Livret Fidélité		10,50 €
Cirrus⁽¹⁾		24,20 €
Maestro/MasterCard On Line⁽¹⁾		24,20 €
Mastercard/Visa Classic⁽¹⁾	* débit immédiat	34,50 €
	* débit différé	43,50 €
@ccess Mastercard⁽¹⁾	* débit immédiat	40,00 €
	* débit différé	51,50 €
Gold Mastercard/Visa Premier	* débit immédiat	98,00 €
	* débit différé	106,00 €
Préférence/Plan 4		7,20 €
Moneo (carte dédiée)⁽¹⁾		9,00 €
P@yweb Card		
Service associé à une carte de paiement pour tout règlement sur Internet à l'aide d'un numéro de carte virtuel à usage unique		
		inclus dans abon^t CMUT Direct

Opposition

- DSP** * motif perte et vol
- DSP** * motif usage abusif

Non facturé
Non facturé

Réestampage (sauf motif perte/vol)

- * carte à piste
- * carte à puce

6,00 €
10,50 €

Réestampage en urgence⁽²⁾

100,00 €

Rédition de code confidentiel

5,30 €

OPÉRATIONS PAR CARTE

Paiement par carte fait en France

Non facturé

Retrait espèces par carte fait en France

Aux guichets :

- * du Crédit Mutuel Océan et autres Crédit Mutuel
- * des autres banques (cash-advance)

Non facturé
5,00 € + 1 %
maxi 7,00 €

Sur Distributeur/Guichet Automatique de Banque (DAB/GAB)

- * du Crédit Mutuel Océan et autres Crédit Mutuel
- * des autres banques

Non facturé
Non facturé

Point-Relais Crédit Mutuel Océan⁽³⁾

Non facturé

(1) Demi-tarif pour la deuxième carte sur un même compte chèques.

(2) Forfait de traitement prioritaire pour la fabrication et l'acheminement de la carte et/ou du code, quelle que soit la zone géographique.

(3) Exclusivement cartes Crédit Mutuel.

DSP Application de la Directive des Services de Paiement au 01/11/2009.

DÉCOUVERTS

Découvert en compte autorisé⁽¹⁾

* Frais de mise en place ou modification d'une autorisation de découvert (à hauteur de 70 % des mouvements créditeurs régulièrement confiés) donnant lieu à l'édition d'une offre préalable de prêt

maxi 51,50 €

Découvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation⁽¹⁾

* TEG annuel

Plafond du taux règlementaire ⁽²⁾
diminué de 1 %

(1) Le solde débiteur d'un compte chèques donne lieu à perception d'agios tous les trimestres.

(2) Le plafond du taux règlementaire est le taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" tel qu'il est publié trimestriellement au Journal Officiel en application des articles L 313-3 et D 313-6 du code de la consommation. Il est consultable en agence.

OPÉRATIONS SUR CRÉDITS

Rédition d'un tableau d'amortissement	22,50 €
Photocopie d'un contrat de prêt	22,50 €
Mainlevée notariée et mainlevée nantissement FDC sous seing privé	125,00 € + frais réels
Mainlevée autres garanties (gages...)	62,00 €
Quittance subrogative	170,00 €
Lettre accreditive	42,00 €
Interrogation Greffes et Conservation des Hypothèques	Selon frais réels mini 15,00 €
Report échéance prêt "modul conso"	17,00 €

TRANSFERTS DE PRODUITS D'ÉPARGNE

Vers Crédit Mutuel	Non facturé
Vers autre établissement (par dossier)	
* Comptes épargne et titres	82,00 €

SERVICES SPÉCIALISÉS

Conseil en gestion de patrimoine	300,00 €
* Crédit Mutuel Patrimoine - Frais d'étude	

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES

Cette tarification ne s'applique pas aux comptes titres gérés sous mandat et qui sont soumis à des conditions contractuelles.

Tenue de compte titres et PEA

- A** - Perception par dossier (à l'exclusion de ceux investis uniquement en parts B)
- B** - Perception forfaitaire par ligne de valeurs
- * valeurs Crédit Mutuel
 - * autres valeurs
 - * titres non cotés en PEA
- C** - Perception proportionnelle aux capitaux détenus (à l'exclusion des valeurs Crédit Mutuel)

Total frais de tenue de compte titres : A+B+C
calculés sur la situation au 31 décembre de chaque année

27,50 € ⁽¹⁾

Non facturé

5,80 € ⁽¹⁾

40,00 € ⁽¹⁾

0,22 %

maxi 350,00 €

Evaluation de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
mini 15,00 €
maxi 75,00 €

Historique de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
et par mois
maxi 200,00 €

Rédition de documents fiscaux

(IFU, cessions, plus-values)

- * année en cours
- * années antérieures

10,20 €

20,40 €

Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France

Prise en charge de l'ordre

- * en agence
- * par Internet ou Minitel

4,10 €

Non facturé

Ordre exécuté

- * commission proportionnelle
 - ordre passé en agence
 - ordre passé par Internet ou Minitel
 - ordre passé par Internet avec "Bours'Actif"
 - 10 premiers ordres du trimestre
 - 10 ordres suivants
 - au-delà

1,30 %

mini 15,00 €

maxi 295,00 €

0,65 %

mini 10,00 €

maxi 295,00 €

0,50 %

0,40 %

0,30 %

mini 8 € maxi 147,50 €

- * supplément pour ordres d'achat avec service de règlement différé (SRD)

0,40 %

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES (suite)

Opérations de prorogations

* commission proportionnelle

0,50 % - mini 7,50 €

Autres opérations

Achats et ventes de droits, warrants, opérations sur bourses étrangères, opérations sur or, opérations sur SICAV et FCP

**Consultez
votre agence**

(1) Dont TVA 19,6 % incluse.

SUCCESSION

Ouverture ou règlement de la succession

Perception proportionnelle sur le montant total des avoirs

1 %
mini 60,00 €
maxi 315,00 €

DATES DE VALEUR

Jour ouvré : du lundi au vendredi, sauf jours de fermeture selon calendrier de la Fédération Bancaire Française disponible sur www.cmocean.fr rubrique "Tarification des services".

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces
Virement au crédit
Remise de chèques

J
J
J + 1 ouvré

Opérations au débit de votre compte

Retrait d'espèces
Virement au débit
Paiement par chèque
Prélèvement

J
J
J
E

J : Jour

E : Echéance

Le Crédit Mutuel Océan n'applique des dates de valeur que sur les opérations nécessitant des délais techniques d'échanges.

CHANGE ET OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Achat et Vente de devises

Transfert à destination de l'étranger

Virements "européens" ou dans l'Espace Unique de paiement en euros $\leq 50\,000$ € (SEPA : cf. glossaire) :

- Commission de transfert

* Ordre passé en agence

* Ordre passé par Internet

Autres virements :

- Commission de transfert

Montant en euros 1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

- Commission de saisie pour ordre passé en agence

- Commission de change⁽¹⁾

Montant en euros 1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

Commission incluse
dans le cours

3,20 €

inclus dans abon¹ CMUT Direct

15,00 €

40,00 €

80,00 €

160,00 €

3,20 €

9,50 €

25,00 €

50,00 €

100,00 €

Rapatriement en provenance de l'étranger

Virements "européens" ou dans l'Espace Unique de paiement en euros (SEPA) (cf. glossaire) :

- Commission de rapatriement

Autres virements :

- Commission de rapatriement

- Commission de change⁽¹⁾

Montant en euros 1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

Non facturé

10,90 €

9,50 €

25,00 €

50,00 €

100,00 €

Encaissement de chèques étrangers

(en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement

- Commission de change

0,10 %

mini 18,50 €

maxi 120,00 €

0,05 % - mini 9,50 €

Paiement par carte fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

Non facturé

0,30 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Retrait espèces GAB fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

Non facturé

3,00 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Retrait espèces guichet fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

5,00 € + 1 %

maxi 7,00 €

5,00 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Autres opérations avec l'étranger

Pour toutes informations complémentaires (chèques de voyage, types de paiement, délais, cours de change, valeurs, données à fournir...)

Consultez
votre
agence

(1) Commission non taxable. Elle n'est pas perçue pour les opérations en euros.

N.B. : les opérations de transfert ou rapatriement comportant des coordonnées bancaires inexactes sont susceptibles de générer des frais supplémentaires : 17,50 €.

Agios : Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul se fait en fonction de la somme, de la durée, du taux d'intérêt du découvert auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

BIC (Bank Identifier Code) : Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Commission : Montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

Droits de garde : Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

IBAN (International Bank Account Number) : Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens.

Incident sur le fonctionnement du compte : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Lettre d'information préalable au rejet de chèque : Lettre adressée par la banque, lorsque le client a émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque et informant des conséquences d'un éventuel rejet.

Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Opposition carte - Opposition chèque : Opération par laquelle le client donne l'ordre à la banque de ne pas payer un débit carte ou un chèque pour les raisons suivantes : la perte, le vol, l'utilisation frauduleuse ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement.

Prélèvement : Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Recherche de documents : Prestation généralement payante de recherche sur opérations et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (photocopies, historique du compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque - Rejet de prélèvement : Refus du paiement d'un chèque ou d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Remise de chèque(s) : Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : Code permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également les codes IBAN et BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Saisie Attribution - Avis à Tiers Détenteur Opposition administrative : Procédure administrative ou juridique de blocage de compte pour permettre le paiement d'une dette.

Virements "Européens" : Virements libellés en euros, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € à destination des pays de l'Union Européenne + Norvège + Islande + Liechtenstein et permettant un traitement automatisé grâce au BIC-IBAN du bénéficiaire.

SEPA (Single Euro Payment Area : Espace Unique des paiements en euros) : Après l'euro, l'Union Européenne met en place un Espace Unique des paiements en euros avec des moyens communs à l'ensemble des Pays de l'Union. Les normes d'identification des comptes bancaires sont modifiées. Les RIB comporteront les 2 informations suivantes : le numéro de compte (appelé IBAN) et l'identifiant de la Banque (appelé BIC). Dès à présent, les Relevés d'Identité Bancaire (RIB) délivrés par le Crédit Mutuel Océan sont conformes à cette évolution.

Solde bancaire insaisissable - Somme forfaitaire qui ne peut être saisie : somme à caractère alimentaire d'un montant égal au plus au RSA pour un allocataire, laissée à la disposition du client en cas de saisie de ses comptes.

TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : Moyen de paiement signé par le client pour permettre le règlement d'une facture.

Virement : Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.


La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la Convention de Compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôt :

- les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture,
- les produits et services liés à ce compte et dont vous bénéficiez,
- les procédures et traitements des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Si vous ne disposez pas de cette convention, vous pouvez l'obtenir gratuitement sur simple demande, soit en vous rendant dans votre Agence, soit par courrier.

Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur papier écologique.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable RCS La Roche/Yon B 307 049 015
Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974 - 34, rue Léandre Merlet 85001 La-Roche-sur-Yon Cédex - Tél. 02 51 47 53 00

ACM IARD SA, ACM Vie SA, MTRL, SERENIS ASSURANCES - Juillet 2009 - Crédit Photo : Crédit Mutuel Océan - Document non contractuel
Prix TTC applicables au 01.01.2010 (modifiables avec préavis de 3 mois) - réf. 777106 - Imprimerie Offset Cinq Edition
02 51 94 79 14 - 0704249 - Imprimé sur papier écologique et encre végétale.  www.cmocean.fr

CALENDRIER Année 2010
 utilisé par le Crédit Mutuel Océan pour le calcul des DATES DE VALEUR
 en référence au calendrier de la Profession Bancaire

Jours de fermeture des systèmes de paiement en sus des samedis et dimanches

DATES		Jours fériés légaux en France	Jours de fermeture des systèmes de paiements de détail(*)
2010			
vendredi 1 ^{er} janvier	Jour de l'an	Férié	X
vendredi 2 avril	Vendredi Saint		X
lundi 5 avril	Lundi de Pâques	Férié	X
jeudi 13 mai	Ascension	Férié	X
lundi 24 mai	Lundi de Pentecôte	Férié	X
mercredi 14 juillet	Fête nationale	Férié	X
lundi 1 ^{er} novembre	Toussaint	Férié	X
jeudi 11 novembre	Armistice	Férié	X

Légende X : jours fermés pour les systèmes concernés

(*) Pour les virements de détail, prélèvements, LCR, TIP, cartes bancaires, télévirement, images chèques

Remarques :

- En matière de règlements interbancaires, lorsqu'une date de paiement a été spécifiée un jour où le système concerné est fermé, la profession la reporte automatiquement au premier jour d'ouverture suivant de ce système.